



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-008

05 mars 2025

OBJET : ARRÊTÉ DE PERMISSION DE VOIRIE CONCERNANT LE 19 AVENUE JABELY DU 11 AU 21 MARS 2025 INCLUS

Pétitionnaire :

S.A.S. Pascal FAURE

2 rue Tissière

23400 SAINT-DIZIER-MASBARAUD

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'entreprise S.A.S. Pascal FAURE, en date du 04 mars 2025, pour implanter un échafaudage au droit du portail du 19 avenue Jabely (cf. photo jointe), afin de réparer les piliers endommagés par un sinistre de véhicule, dont l'état pourrait menacer la sécurité du public et du voisinage.

ARRÊTE

Article 1

Du mardi 11 au vendredi 21 mars 2025 inclus, l'autorisation est donnée à l'entreprise S.A.S. Pascal FAURE d'implanter un échafaudage au droit du portail du 19 avenue Jabely.

La circulation des véhicules sera maintenue au croisement des avenues Jabely et Générale de Gaule.

Article 2

L'entreprise S.A.S. Pascal FAURE aura la charge de la signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

L'entreprise S.A.S. Pascal FAURE devra prendre toutes mesures pour que la chaussée et ses abords soient dégagés de tout obstacle et remis en parfait état à la fin du chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera publié aux emplacements et conditions habituels.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250305-MAARE2025008-AR
Date de télétransmission : 05/03/2025
Date de réception préfecture : 05/03/2025